

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 octobre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE NEUF OCTOBRE à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 1
Nombre d'absents : 3

Secrétaire de séance : Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

OBJET

AFFAIRE N°2023_105_BC_11
Cofinancement du poste de Chef de projet "Petite Ville de Demain" (PVD) de Trois-Bassins - avenant de prorogation de la convention

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 13

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Irchad OMARJEE - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :


Le Président certifie que :

Mme Laetitia LEBRETON procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

- la convocation a été faite le :
3 octobre 2023

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
16/10/2023

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 13/10/2023
Reçu en préfecture le 13/10/2023
Publié le 
ID : 974-249740101-20231013-2023_105_BC_11-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 OCTOBRE 2023

**AFFAIRE N°2023 105 BC 11 : COFINANCEMENT DU POSTE DE CHEF DE PROJET "PETITE VILLE DE
DEMAIN" (PVD) DE TROIS-BASSINS - AVENANT DE PROROGATION DE LA CONVENTION**

Le Président de séance expose :

1. Contexte et objet

Depuis 2021, la Commune de Trois-Bassins est lauréate du programme national « Petites Villes de Demain » (PVD) qui vise à donner aux Communes de moins de 20 000 habitants - exerçant des fonctions de centralité et présentant des signes de fragilité - les moyens de concrétiser leur projet de revitalisation.

A ce titre, Trois-Bassins bénéficie d'un soutien en ingénierie, à travers le recrutement sur 5 ans d'un Chef de projet chargé de mettre en œuvre le projet de revitalisation de territoire, poste cofinancé par les partenaires publics – dont notre Établissement, selon les modalités suivantes :

Partenaire	Montant (€)	Taux de financement
Etat (ANCT)	150 000	45,45%
Banque des Territoires	75 000	22,73%
TCO	52 750	15,91%
Commune de Trois-Bassins	52 750	15,91%
TOTAL	330 000	100 %

La participation du TCO au financement de ce poste, validée par décision du Bureau communautaire N° 2021_127_BC_11 en date du 06/12/2021, s'inscrit dans la démarche d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) intercommunale initiée avec l'ensemble de ses Communes membres.

Cette convention est toutefois entachée d'erreurs matérielles qu'il convient de rectifier :

- au niveau des montants d'aide financière consentis (article 2),
- en matière de modalités de versement de la participation (article 4), pour les périodes [2021-2022] à [2025-2026].

Il convient donc de conclure un avenant pour, d'une part, corriger le montant d'aide alloué sur la période de 5 ans, et, d'autre part, proroger ladite convention jusqu'au 16/01/2027.

2. Contenu de l'avenant

Rectification d'erreur de décompte

Les articles 1 et 2 de la convention du 17 janvier 2022 stipulent l'octroi d'une subvention de **52 750 €** à la Commune de Trois-Bassins pour le cofinancement par le TCO du poste de Chef de projet du programme « Petites Villes de Demain », sur la base d'une **contribution annuelle de 10 500 € sur une durée de 5 ans**.

Or le versement d'une contribution annuelle de 10 500 € par le TCO sur 5 ans équivaut à une contribution globale de **52 500 € (soit 5 X 10 500 €)**.

Partenaire	Montant (€)	Taux de financement
Etat (ANCT)	150 000	45,45%
Banque des Territoires	75 000	22,73%
TCO	52 500	15,91%
Commune de Trois-Bassins	52 500	15,91%
TOTAL	330 000	100 %

Prorogation de la convention de financement

En outre, la convention - prévoyant un financement sur 5 ans à compter de sa signature - mentionne en son article 4 des versements annuels pour les périodes [2021-2022] à [2025-2026].

Or, la convention ayant été signée le 17/01/2022, la 5^e année couvrira [2026-2027], d'où la nécessité de porter la durée de ladite convention jusqu'au 16/01/2027.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/09/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 07/09/2023.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Oùï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- VALIDER le projet d'avenant N°1 à la convention de co-financement du poste de Chef de projet « Petite Ville de Demain » de Trois-Bassins par le TCO, pour un montant total de 52 500 € HT sur la période du 17/01/2022 au 16/01/2027 ;

- AUTORISER le Président, ou toute autre personne habilitée par lui, à signer l'avenant y afférent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président